



VP

## DECISION N °278

« Commande Public » Autres contrats

**OBJETS ET JEUX EN BOIS « ACTIVITES D'ANIMATIONS »**  
**MAIRIE DE POMPEY**  
**CENTRE DE LOSIRS FEVRIER 2024**

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation d'une activité « Jeux en bois d'un autre temps » au centre de loisirs de Février 2024.

Vu la proposition de Pascal NONIN,

Le Maire,

### D E C I D E

- de signer un contrat avec l'entreprise « Objets et jeux en bois » représentée par Pascal NONIN, domicilié 10 rue de Verdun 57420 Saint Jure , afin d'assurer l'activité du centre de loisirs durant la période du 27 au 29 février 2024 inclus. Au prix de 450.00 euros TTC pour les 3 jours.
- Les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice en cours à l'article 6042

Pompey, le 01 février 2024

Le Maire,

  
Laurent TROGLIC



Publié, notifié le ...21/2/24  
Transmis à la Préfecture le ...21/2/24